Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 013-211300405-20231218-DEL2023106-DE

VILLE DE FUVEAU

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 33

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire

Présents : ***Tous les Conseillers élus.***

Procurations :
Mme VESPERINI à M. TARDIF
Mme TOUEL CLEMENTE à M. ALBANESE
M. ALFORNEL à Mme ANDRAOS
Mme AUBRIEUX à Mme VEUILLET
M. CORDOBA à Mme BONFILLON CHIAVASSA
M. FOUAN à M. GOUIRAND
Mme DIÉ à M. PINCZON DU SEL
M. PARIS à Mme FLAHAUT

. Anne FILIPPETTI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N°106
AFFAIRES GENERALES

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES

- Rapport de Sonia BOURRELLY MARCELLI

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'actualiser la tarification des salles communales, comme proposé dans les tableaux ci-dessous.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

	FUVELAINS		NON FUVELAINS	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
LA GALERIE	Gratuit	**300 €**	200 € / séance	**500 €**

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 013-211300405-20231218-DEL2023106-DE

	FUVELAINS		NON FUVELAINS	
	Associations	**Particuliers**	**Associations**	**Particuliers**
MAISON POUR TOUS	Gratuit	300 € par jour 450 € forfait W.E.	200 € / séance	600 € par jour 900 € forfait W.E.
ROCHER BLEU	Gratuit	50 € (*)	100 € / séance	NON
MAISON DES ASSOCIATIONS	Gratuit	NON	NON	NON
BASTIDE VITALIS	Gratuit	NON	NON	NON

(*) Les habitants du hameau Brogilum restent prioritaires pour l'utilisation de la salle. Etude au cas par cas pour les autres demandes.

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS - BASTIDE VITALIS
Entreprises, coaches, autoentrepreneurs, professions libérales, sur présentation d'un k-bis

	SALLE 1 = ESPACE PARTAGE Le bureau : poste de travail sans écran, sans vidéo avec WIFI en OPEN SPACE			SALLE 2 = SALLE DE REUNION La salle : tables de réunions, sans écran, sans vidéoprojecteur avec WIFI		
	Demi-journée	**Journée**	**Semaine**	**Demi-journée**	**Journée**	**Semaine**
Lundi au Vendredi	15 €	25 €	90 €	50 €	90 €	400 €

Ces tarifs actualisés seront applicables **à compter du 1er janvier 2024.**

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 013-211300405-20231218-DEL2023106-DE

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- ***DE MODIFIER*** *l'annexe 2 (tarifs) du Règlement Intérieur des salles communales comme indiqué ci-dessus ;*

- ***DE DIRE*** *que ces tarifs actualisés seront applicables à compter du 1er janvier 2024.*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Anne FILIPPETTI.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.